

PROGRAMME ACTUALITE SOCIALE 2020 (proforma)

2nd trimestre 2020

Catégorie :	-L'action de formation prévue au 1° de l'article L 6313-1 du code du travail définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Formation réalisée en distanciel
Public ciblé :	Personnes en charge de la gestion sociale de l'entreprise (juriste, gestionnaire de paye, collaborateur RH, responsable RH ou DRH, Responsable administratif et financier).
Prérequis :	Connaissances de base en droit du travail et connaissances professionnelles relatives à la gestion pratique du personnel.
Les objectifs opérationnels :	<p>Être capable de :</p> <p><i>Faire un tour d'horizon des événements juridiques marquants et de la jurisprudence intervenue pendant la crise sanitaire du COVID-19</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Décrypter l'actualité sociale intervenue en droit du travail (nouveaux textes de lois, nouvelles ordonnances, nouveaux décrets, arrêtés) et mettre en œuvre les conséquences pratiques de ses analyses dans ses procédures, ses travaux à mener et/ou à engager. ✚ Gagner du temps dans sa veille juridique et optimiser l'application concrète de ces nouveaux dispositifs sans perte de temps en opérant les corrections éventuelles qui s'imposent.
La valeur ajoutée de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Identifier les erreurs à ne pas commettre ;</i> ➤ <i>Mettre à jour ses procédures/process de travail interne ;</i> ➤ <i>Résoudre les problèmes concrets de gestion sociale, diminuer les contentieux, préserver le climat social.</i> ➤ <i>Tenir compte des contraintes juridiques pour prendre les décisions les mieux adaptées.</i> ➤ <i>Echanger avec d'autres participants et s'enrichir des dispositifs mis en place, des cas pratique étudiés.</i>
Intervenant :	<p>Juriste spécialisée en droit du travail et ressources humaines (Mme TOCCHIO Isabelle)</p> <p><u>Diplômes obtenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Master II droit des Affaires - spécialité droit du travail- Institut droit des affaires-Aix</i> - <i>DJCE (Diplôme de juriste conseil en entreprise) - Institut droit des affaires-Aix</i> - <i>Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Gestion des Ressources Humaines-Lyon</i>
Méthode pédagogique :	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses dispositions législatives et réglementaires seront commentées et illustrées par des arrêts de jurisprudence avec une large place laissée aux questions/réponses et échanges entre les participants. - De nombreux cas pratiques seront détaillés pour une meilleure mise en application.
Moyens pédagogiques :	<p>-Un support complet et détaillé sera remis aux participants avant le début de la session par courriel.</p> <p>-Un courriel récapitulatif de fin de session vous sera adressé il comportera les éléments suivants :</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Votre support de formation en version dématérialisée 2. Vos résultats d'évaluation de la formation 3. Votre satisfaction 4. Des informations complémentaires au besoin.
<p>Evaluation de la formation</p>	<p>Outil informatique : « Je lève la main » pour évaluer nos stagiaires. Grâce à un système de boîtiers, chaque stagiaire répond en direct à un QCM technique en cliquant sur l'une des touches proposées en début de stage puis de nouveau en fin de stage.</p> <p><u>Très interactif et ludique, ce système d'évaluation de la formation nous permet notamment :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ D'évaluer le niveau du groupe et de chaque participant ; 2/ D'analyser la progression du groupe et de chaque participant ; 3/ De revoir question par question les points forts et les points faibles du groupe et des participants ; 4/ De garder une traçabilité des résultats par groupe, par ville, par date, par thème...etc ; 5/ De transmettre les résultats globaux des actions suivies.
<p>Organisation de la formation et délai d'accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée : 1 jour ➤ Mise en œuvre de la formation : Dès conclusion d'une convention de stage ➤ Date/lieu/horaires : Conforme à votre convention et convocation
<p>Accessibilité aux personnes handicapées :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des personnes handicapées au lieu de formation : Merci de nous informer sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants afin de sélectionner (si possible) un lieu de formation/salle adapté au(x) handicap(s) rencontré(s) par le public. • Accessibilité des personnes handicapées à la prestation : Merci de nous informer préalablement sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants (problème auditif, visuel, autres...) afin d'adapter la prestation si possible au(x) handicap(s) rencontré(s) par le public.

PROGRAMME ACTUALITE SOCIALE 2020 (proforma)

2nd trimestre 2020

Attention, cette actualité sociale n'aborde pas les points techniques de paye !

I/ LES MESURES ADOPTEES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Loi, ordonnances, décrets, arrêtés...

Le powerpoint

1/ La gestion des délais pendant la période de crise

2/ La suspension du contrat de travail pendant la crise sanitaire : les arrêts de travail

3/ Le report de certains délais en matière d'accident du travail/maladie professionnelle

4/ L'épargne salariale

5/ Congés payés, RTT, aménagement du temps de travail

6/ Les revenus de remplacement

7/ La mise en activité partielle

8/ La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

9/ La santé au travail

10/ La formation, l'apprentissage et les entretiens professionnels

11/ Le report ou la suspension de certains scrutins ou nomination

12/ Réunions et votes avec les représentants du personnel

13/ La mise en place d'un accord d'entreprise pendant la crise sanitaire

II/ LES MESURES ADOPTEES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Loi, ordonnances, décrets, arrêtés...

Le support papier

LES INFOS COVID

1/ Le télétravail avant et après le covid-19

2/ La mise en chômage partiel : Fausses déclarations

3/ La mise à jour du DUER

4/ La responsabilité de l'employeur peut-elle être engagée si le salarié contracte le covid-19 dans le cadre de son travail